

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL

## du 9 juin 2023 à 18 H 00

(sur convocation du 2 juin 2023)

Sous la présidence de Monsieur Régis GELEZ, Maire en exercice,

**PRESENTS** : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : M. Régis DUBUS, à M. Régis GELEZ ; Mme Christelle ELOZEGUY, à Mme Christine GAYON ; Mme Béatrice DUCASSE, à M. François MARTOUREY ; M. Gilles DOR, à M. Thomas CASAMAYOU.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Fusilha DESTENABE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL en tant que Secrétaire de séance. Il fait l'appel et s'assure, avec Monsieur le Maire, que le quorum est atteint lors de chaque question présentée à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal est donc valablement autorisé à délibérer.

N° DÉLIBÉRATION	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR	VOTE	ÉTAT DES VOTES
	Procès-verbal du 16 mai 2023	M. LE MAIRE	Approuvé	Unanimité
<b>Administration générale</b>				
20230809_01	Election des Grands Electeurs pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023	M. LE MAIRE	Approuvé	<p style="text-align: center;">Ont été élus :</p> <p>. M. Régis GELEZ (Ensemble pour Tyrasse) - Délégué  . Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL (Ensemble pour Tyrasse) - Déléguée  . M. Pierre LAFFITTE (Ensemble pour Tyrasse) - Délégué  . Mme Emmanuelle BRESSOUD (Ensemble pour Tyrasse) - Déléguée  . M. Régis DUBUS (Ensemble pour Tyrasse) - Délégué  . Mme Sylvie BARTHELEMY (Ensemble pour Tyrasse) - Déléguée  . M. Guy LUQUE (Ensemble pour Tyrasse) - Délégué  . Mme Céline WAGNIART (Ensemble pour Tyrasse) - Déléguée  . M. Alain LACAVE (Ensemble pour Tyrasse) - Délégué  . Mme Adeline COUMAILLEAU (Ensemble pour Tyrasse) - Déléguée  . M. François MARTOUREY (Ensemble pour Tyrasse) - Délégué  . Mme Béatrice DUCASSE (Ensemble pour Tyrasse) - Déléguée  . M. Julien LEROY (Ensemble pour Tyrasse) - Délégué  . M. Gilles DOR (Osans Tyrasse-Semisens 2026) - Délégué  . Mme Coralie LECOLIER (Osans Tyrasse-Semisens 2026) - Déléguée</p> <p>. Mme Patricia MORENO (Ensemble pour Tyrasse) - Suppléante  . M. Joffrey ROMAIN (Ensemble pour Tyrasse) - Suppléant  . Mme Christelle ELOZEGUY (Ensemble pour Tyrasse) - Suppléante  . M. Thierry ZALDUA (Ensemble pour Tyrasse) - Suppléant  . Mme Hélène LASSALLE (Ensemble pour Tyrasse) - Suppléante</p>
<b>Divers</b>				
	Décisions prises par le Maire en vertu de ses pouvoirs délégués au titre de l'article L2122 du CGCT :	M. LE MAIRE	-	
	D2023_14 23/05/2023 Demande d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Local pour l'acquisition de radars pédagogiques			
	D2023_15 24/05/2023 Demande d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Local pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques			
	D2023_16 24/05/2023 Demande d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Local pour le remplacement de la chaudière de la Mairie			
	D2023_17 24/05/2023 Demande d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Local pour l'acquisition d'un podium			
	D2023_18 25/05/2023 Demande d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Local pour un programme de réhabilitation de charpente et couverture sur 3 bâtiments communaux			
	-> Décisions consultables sur le site de la Ville : <a href="https://www.ville-tyrosse.fr/mairie/publication-des-arretes-municipaux/les-decisions-du-maire-executoires.html">https://www.ville-tyrosse.fr/mairie/publication-des-arretes-municipaux/les-decisions-du-maire-executoires.html</a>			
	Questions et informations diverses	M. LE MAIRE	-	

M. LE MAIRE rappelle tout d'abord l'obligation pour les Conseils Municipaux de se réunir ce jour pour désigner les Grands Electeurs pour les prochaines élections sénatoriales.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 MAI 2023**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. LE MAIRE profite de cette question pour évoquer les difficultés rencontrées pour élaborer ce PV : il demande aux élus de demander la parole, de prendre le micro et de parler de manière audible dans le micro. Il annonce avoir pris la décision de ne plus reprendre désormais au PV les propos hors micro.

## **1. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil des Ministres du 4 avril a fixé au 24 septembre 2023 la date des prochaines élections sénatoriales. La composition de la « chambre haute » étant renouvelée par moitié tous les trois ans pour un mandat de six ans, 170 sièges de sénateurs doivent être pourvus lors de ce scrutin, dont les 2 concernant le département des Landes. Le Conseil Municipal doit donc élire en son sein, ce jour 9 juin (date impérative), des délégués titulaires et suppléants (dénommés aussi « grands électeurs ») appelés à prendre part, le 24 septembre prochain, à l'élection des 2 sénateurs landais.

Le Bureau de vote est ainsi composé :

- Le Président : M. Régis GELEZ, Maire
- La secrétaire : Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL
- Les 2 Conseillers Municipaux les plus âgés (présents à l'ouverture) :
  - o M. Pierre LAFFITTE
  - o M. Guy LUQUE
- Les 2 Conseillers Municipaux les plus jeunes (présents à l'ouverture) :
  - o Mme Adeline COUMAILLEAU
  - o M. Thomas CASAMAYOU

M. LE MAIRE rappelle toutes les obligations légales aux élus et s'assure que chaque point est respecté.

VU le Code électoral et le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du Code Électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

**CONSIDÉRANT** que les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (*art. L. 289 du code électoral*),

**CONSIDÉRANT** que 2 listes de candidats ont été déposées avant l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Liste « Ensemble pour Tyrosse » composée de :
  - o M. Régis GELEZ
  - o Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL
  - o M. Pierre LAFFITTE
  - o Mme Emmanuelle BRESSOUD
  - o M. Régis DUBUS
  - o Mme Sylvie BARTHÉLÉMY
  - o M. Guy LUQUE
  - o Mme Céline WAGNIART
  - o M. Alain LACAVE
  - o Mme Adeline COUMAILLEAU
  - o M. François MARTOUREY
  - o Mme Béatrice DUCASSE
  - o M. Julien LEROY
  - o Mme Patricia MORENO
  - o M. Joffrey ROMAIN
  - o Mme Christelle ELOZEGUY
  - o M. Thierry ZALDUA
  - o Mme Hélène LASSALLE
  - o M. Stéphane JACQUOT
  - o Mme Patricia GATEL

- Liste « Osons Tyrosse-Semisens 2026 » composée de
  - o M. Gilles DOR
  - o M. Thomas CASAMAYOU
  - o Mme Coralie LÉCOLIER
  - o Mme Marielle LABERTIT

**CONSIDÉRANT** les résultats obtenus, par vote au scrutin secret, à savoir :

- Présents : 28 Conseillers Municipaux (dont 4 votes par procuration)
- Votants : 28
- Exprimés : 28

- Quotient électoral pour les titulaires : 28 (exprimés) / 15 (délégués à élire) = 1.86
- o Liste « Ensemble pour Tyrosse » : 24 (voix obtenues) / 1.86 (quotient électoral) = 12.9 soit 12 sièges de délégués titulaires obtenus
- o Liste « Osons Tyrosse-Semisens 2026 » : 4 (voix obtenues) / 1.86 (quotient électoral) = 2.15 soit 2 sièges de délégués titulaires obtenus
- Il reste donc 1 poste de délégué titulaire à distribuer à la plus forte moyenne :
  - o Liste « Ensemble pour Tyrosse » : 24 (voix obtenues) / 13 (12 sièges déjà obtenus + 1) = 1.84
  - o Liste « Osons Tyrosse-Semisens 2026 » : 4 (voix obtenues) / 3 (2 sièges déjà obtenus + 1) = 1.33
- ➔ La liste « Ensemble pour Tyrosse » ayant la plus forte moyenne (1.84 étant supérieur à 1.33), c'est elle qui remporte le 13<sup>ème</sup> et dernier siège de délégué titulaire.
- ➔ La liste « Ensemble pour Tyrosse » obtient donc 13 sièges de délégués titulaires
- ➔ La liste « Osons Tyrosse-Semisens 2026 » en obtient 2.

- Quotient électoral pour les suppléants : 28 (exprimés) / 5 (suppléants à élire) = 5.6
- o Liste « Ensemble pour Tyrosse » : 24 (voix obtenues) / 5.6 = 4.28 soit 4 sièges de délégués suppléants obtenus
- o Liste « Osons Tyrosse-Semisens 2026 » : 4 (voix obtenues) / 5.6 = 0.71 soit 0 siège obtenu.
- Il reste donc 1 poste de délégué suppléant à distribuer à la plus forte moyenne :
  - o Liste « Ensemble pour Tyrosse » : 24 (voix obtenues) / 5 (4 sièges déjà obtenus + 1) = 4.8
  - o Liste « Osons Tyrosse-Semisens 2026 » : 4 (voix obtenues) / 1 (0 siège déjà obtenu + 1) = 4
- ➔ La liste « Ensemble pour Tyrosse » ayant la plus forte moyenne (4.8 étant supérieur à 4), c'est elle qui remporte le 5<sup>ème</sup> et dernier siège de délégué suppléant.
- ➔ La liste « Ensemble pour Tyrosse » obtient donc 5 sièges de délégués suppléants
- ➔ La liste « Osons Tyrosse-Semisens 2026 » n'en obtient aucun.

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal d'élection dûment signé par les membres du Bureau,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DÉSIGNE** en tant que Délégués Titulaires :

- . M. Régis GELEZ (Ensemble pour Tyrosse)
- . Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL (Ensemble pour Tyrosse)
- . M. Pierre LAFFITTE (Ensemble pour Tyrosse)
- . Mme Emmanuelle BRESSOUD (Ensemble pour Tyrosse)
- . M. Régis DUBUS (Ensemble pour Tyrosse)
- . Mme Sylvie BARTHÉLÉMY (Ensemble pour Tyrosse)
- . M. Guy LUQUE (Ensemble pour Tyrosse)
- . Mme Céline WAGNIART (Ensemble pour Tyrosse)
- . M. Alain LACAVE (Ensemble pour Tyrosse)
- . Mme Adeline COUMAILLEAU (Ensemble pour Tyrosse)
- . M. François MARTOUREY (Ensemble pour Tyrosse)
- . Mme Béatrice DUCASSE (Ensemble pour Tyrosse)



- . M. Julien LEROY (Ensemble pour Tyrosse)
- . M. Gilles DOR (Osons Tyrosse-Semisens 2026)
- . Mme Coralie LÉCOLIER (Osons Tyrosse-Semisens 2026)

**DÉSIGNE** en tant que Délégués Suppléants :

- . Mme Patricia MORENO (Ensemble pour Tyrosse)
- . M. Joffrey ROMAIN (Ensemble pour Tyrosse)
- . Mme Christelle ELOZEGUY (Ensemble pour Tyrosse)
- . M. Thierry ZALDUA (Ensemble pour Tyrosse)
- . Mme Hélène LASSALLE (Ensemble pour Tyrosse)

## 2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122 DU CGCT

Rapporteur : M. LE MAIRE

D2023_14	23/05/2023	Demande d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Local pour l'acquisition de radars pédagogiques
D2023_15	24/05/2023	Demande d'une subvention au titre du fonds d'investissement local pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques
D2023_16	24/05/2023	Demande d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Local pour le remplacement de la chaudière de la Mairie
D2023_17	24/05/2023	Demande d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Local pour l'acquisition d'un podium
D2023_18	25/05/2023	Demande d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Local pour un programme de réhabilitation de charpente et couverture sur 3 bâtiments communaux

→ Décisions consultables sur le site de la Ville : <https://www.ville-tyrosse.fr/ma-ville/publication-des-arretes-municipaux/les-decisions-du-maire-executoires.html>

## 3. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

(Absence de questions diverses)

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et lève la séance à 18h26.

Date d'approbation du PV	PV approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2023
Détail des votes	Unanimité
Date de publication sur le site internet de la Ville	Le 23 juin 2023



Le Maire,  
Régis GELEZ.

La secrétaire de séance,  
Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL